

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2013

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 28.02.2013 a été affiché le 14 Mars 2013, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 5 Mars 2013, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 14 Mars 2013, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Approbation de la Révision du Plan Local d’Urbanisme
- 2- Questions diverses.

Etaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, M. André MANDARD, M. Dominique PILLOT, adjoints au Maire.
Mme Michèle BOBIN, Mme Dominique BOILEAU, Mme Nathalie CERE, M. Michel PREVOST, Mme Claudine DELFAU, Mme Christine PAVY, M. André GOUJON, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Madame Florence VIAL qui a donné pouvoir à André MANDARD
Monsieur Jean- François CHAMP qui a donné pouvoir à Michèle BOBIN
Monsieur Christian SÉNÉCHAL

Mme Michèle BOBIN a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du procès - verbal du 28 Février 2013.

Le procès- verbal du 28 Février 2013 est adopté à l’unanimité.

Monsieur GOUJON informe le conseil municipal que la commune d’Orchaise ayant décalé sa cérémonie du 19 Mars, celle de Molineuf est repoussée à 18h50, à l’arrivée de la fanfare d’Orchaise.

Le Maire passe à l’ordre du jour :

1- Approbation de la révision du Plan Local d’Urbanisme

Le Maire rappelle que cette question a été largement discutée depuis 4 ans (depuis le 16 Avril 2009). Il rappelle la procédure et indique que toutes les décisions ont été votées une par une, soit à l’unanimité soit à la majorité.

Le conseil municipal s’est rendu à l’avis du Commissaire Enquêteur. Une ultime réunion a eu lieu avec le Cabinet BEAUA et la DDT. Le projet d’urbanisation d’Andillon a été modifié et ramené à 4 habitations.

Monsieur GOUJON indique qu’il va voter le PLU sans enthousiasme car il estime que le conseil municipal a été trop influencé par le bureau d’études. Il pense qu’il était possible de laisser plusieurs terrains constructibles sans que cela nuise à l’économie générale de la commune.

Le Maire donne lecture de la délibération suivante

Vu le code de l’urbanisme en vigueur, et notamment ses articles L 123-10 - R 123-24 et R123-25

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2009 prescrivant la révision du Plan d’Occupation des Sols (POS) pour le transformer en Plan Local d’Urbanisme (PLU)

Vu le débat sur les orientations du P.A.D.D. tenu en séance du conseil municipal du 27 Mai 2010, ainsi qu’en séance du 26 août 2011 suite aux observations du Syndicat Intercommunal de l’Agglomération Blésoise

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 Mars 2012 arrêtant le projet de PLU

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 Mars 2012 faisant le bilan de la concertation

Vu l’arrêté municipal n°37-2012 en date du 10 Octobre 2012 mettant le PLU à l’enquête publique

Vu les conclusions du commissaire enquêteur

Le conseil municipal,

- Examine les observations émises avant l'enquête publique par les services consultés ainsi que les observations suivantes émises au cours de l'enquête publique relative à la révision du PLU, les réponses apportées par le Commissaire Enquêteur.

☞ Observations 1 à 27

- Observation N°1 : Il est demandé une extension de 20 m de la zone constructible sur les parcelles E 1091, 1093 et 1095 pour y édifier une maison d'habitation
- Observation N° 2 : Il est demandé que les parcelles E 1234, 1175, 1173 et 1172 soient laissées constructibles comme dans le POS actuel.
- Observation N°3 : Il est demandé que la parcelle B512 soit classée en zone constructible.
- Observation N°4 : Il est demandé d'urbaniser les parcelles E193, E 410 à 413 et 1012 à 1014.
- Observations N° 5 et 17: Il est demandé que la parcelle C171 soit constructible.
- Observation N°6 : Il est demandé de ne pas interdire les volets roulants posés sur les châssis de toit.
- Observation N°7 : Il est demandé que les parcelles C333, 330, 328 et 49 soit laissées constructibles.
- Observation N° 8 : Il est demandé que la parcelle B 226 soit classée en zone constructible.
- Observation N° 9 : Il est demandé que les parcelles B 185, 186 et 187 soient classées en zone constructible.
- Observation N° 10 : Il est demandé que pour les parcelles A 348 et 497, le tracé de la zone soit revu selon un plan annexé.
- Observation N° 11 : Cette observation concerne le zonage assainissement.
- Observations N° 12- 16- 10- 23 et 26: Ces observations concernent la zone 1AU2 d'Andillon. Il est demandé que l'accès vers le chemin des Renardières soit supprimé, que le nombre de constructions soit réduit.
- Observation N° 13 : Il est demandé que les parcelles 218, 219, 221 et 222 au lieu- dit « Les côteaux » soient classées en zone constructible.
- Observation N° 14 : Il est demandé que les parcelles E 822, 823 et 50 restent accessibles pour l'exploitation, après aménagement de la zone 1AU1 La Loge.
- Observation N° 15 : Il est demandé par la Commune une modification du périmètre de la zone 1AU1 La Loge.
- Observation N° 18 : Il est demandé que les parcelles E25, 26, 76, 849, 1081, 1083 et 1085 ne soient pas classées en zone 1AU1 mais restent constructibles pour une opération individuelle.
- Observation N° 19 : Il est demandé que la parcelle F 673 soit classée en zone Nh.
- Observation N° 21 : Il est demandé que les parcelles A22, 24, 25, 30, 33, 36, 37, 38 ainsi que les parcelles A27, 28, 29, 31, 34, 35, 40, 41, 42, 43, 44, 46 et 51 soient classées en zone constructible.
- Observation N° 22 : Il est demandé que la construction d'abris pour animaux soit possible en zone N, en contre- partie de normes esthétiques.
- Observation N° 24 : Il est demandé que les parcelles 61 et 1231 soient exclues de la zone 1AU1 La Loge.
- Observation N° 25 : Il est demandé que l'accès du garage soit préservé lors de l'aménagement du secteur de La Loge.

➤ Observation N° 27 : Il est demandé que les parcelles E 612, C 214, 374, 383 et 440 restent constructibles.

• Décide de prendre en compte les observations suivantes, conformément à l'avis du commissaire enquêteur :

- N° 1, N°2
- N° 6 : un complément a été ajouté au règlement
- N° 7, N°8, N°10, N°15
- N°22 des prescriptions ont été ajoutées au règlement
- N°24
- N°27 pour la parcelle E 612
- N° 12, N°16, N°20, N°23, N°26 en réduisant à 4 habitations la zone 1AU2 à Andillon

en apportant les modifications proposées au projet de PLU,

- Dit que les observations N° 14 et 25 seront prises en compte lors de l'aménagement de la zone 1AU1 La Loge
- Décide de ne pas donner suite aux observations N°3, N°4, N°5 et N°17, N°9, N°13, N°18, N°19, N°21, N°27 (sauf pour la parcelle E 612), conformément à l'avis du commissaire enquêteur.
- DÉCIDE d'approuver le dossier de révision du PLU

Selon les articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet.

La présente délibération et les dispositions résultant de la révision du PLU seront exécutoires après sa réception par le préfet et accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la commune faisant partie du SCOT du Blésois.

Le dossier de PLU approuvé, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, sera tenu à la disposition du public à la mairie de MOLINEUF et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le Maire estime que tout a été étudié et examiné dans le détail, c'est pourquoi la procédure a été longue.
La prochaine phase est l'aménagement de la Loge.

2- Questions diverses

- Voyage à RENNES

Le CAUE propose un voyage le 12 Avril 2013 dans l'agglomération de la ville de Rennes pour voir des aménagements de zones et de quartiers pouvant ressembler à la future zone de la Loge. Les élus intéressés peuvent s'inscrire.

- Réunion de travail avant le vote du Budget 2013

Elle est fixée au mardi 2 Avril à 18h30, le vote du Budget Primitif devant avoir lieu le 5 Avril 2013 à 20h30.

- Tour de table

-Monsieur MANDARD indique que la cérémonie d'ouverture des festivités du Centenaire du nom de la commune aura lieu le samedi 18 Mai à 11h avec le vernissage d'un mur de photos sur la pelouse de la mairie.

-Monsieur PRÉVOST fait part de la demande d'une administrée qui souhaite la pose d'un miroir en bas du Chemin du Vieux Tertre, la visibilité étant nulle à cet endroit.

-Monsieur PILLOT indique qu'aucun candidat n'a répondu dans les délais à l'appel d'offres de l'étude d'aménagement de la Loge. L'appel d'offres va être relancé avec des délais de réponse plus longs.

-Monsieur GOUJON demande si le SIVOS a opté pour un report en 2014 ou non de l'application de la loi sur les nouveaux rythmes scolaires. Le Maire répond que oui.

Monsieur GOUJON indique que les Pompes Funèbres Générales ont été retenues pour le nettoyage de sept tombes et qu'il va revoir le directeur pour la construction du columbarium.

-Madame BOBIN suite à une réunion sur le fleurissement de la commune émet la suggestion de déplacer le pressoir installé habituellement Route d'Orchaise au rond-point entre Bury et la commune de Chambon sur Cisse.

Monsieur GOUJON n'est pas d'accord. Il estime que l'entretien des fleurs ne peut pas être fait correctement par les employés communaux du fait de leur charge de travail.

Le Maire propose à chacun d'aller voir sur place et de décider à la prochaine réunion.

-Madame DELFAU a constaté un écoulement d'eau chemin du Vieux Tertre ce qui rend la chaussée dangereuse.

Cet engorgement est dû aux fortes pluies. Un drainage peut être refait.

-Madame PAVY demande si le passage du Tour du Loir-et-Cher a un coût pour la commune. Le Maire répond que non, mais qu'une subvention est versée pour aider à l'organisation de cette manifestation.

-Monsieur GOHIER doit se rendre à une réunion à la Préfecture à ce sujet le 18 Mars pour connaître le tracé précis du passage du Tour du Loir-et-Cher.

-Monsieur GUELLIER rappelle que demain vendredi 16 Mars à 20h à la salle des fêtes de Molineuf aura lieu la conférence sur « les illustres méconnus de la Vallée de la Cisse » avec pour thème l'Abbé POLIER, médecin et curé de la paroisse de Saint-Secondin-des-Vignes pendant 52 ans. Il a exercé également pendant quelques années la fonction de Maire (officier public).

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 20h20.